

## Questions & Réponses Fonds Médico-Chirurgical

### 1. Qu'est-ce qui change à présent ?

Comme annoncé le 24 février 2014, nous avons lancé une réflexion au sujet du Fonds Médico-Chirurgical (FMC). Le contexte juridique ayant en effet été modifié, le FMC risque de ne plus être considéré comme une œuvre sociale mais bien comme une compagnie d'assurances. Étant donné que d'autres règles et obligations s'appliquent aux compagnies d'assurances, il n'est plus possible de conserver le FMC dans sa forme actuelle. En effet, ING est une banque et non un assureur. C'est pourquoi il a été **décidé d'externaliser** les activités du FMC.

### 2. Qui est concerné ?

Tous les membres du FMC sont concernés (les collaborateurs d'ING, les partenaires, les enfants, les pensionnés...).

### 3. Quelle partie externe prendra notre assurance médicale en charge à l'avenir ?

Compte tenu des réponses reçues à la suite de l'appel d'offres ainsi que des entretiens organisés avec les fournisseurs sélectionnés, nous avons opté pour **Ethias** en tant qu'assureur et pour **MedExel** en tant que gestionnaire administratif externe.

### 4. La couverture des frais médicaux sera-t-elle modifiée ?

Non, à la demande d'ING Ethias propose la **même couverture** que actuellement et donne priorité à la santé.

### 5. Cela signifie-t-il qu'ING devient un employeur moins social ?

Non. ING continuera à proposer la **même couverture médicale** à ses collaborateurs, mais la gestion administrative sera confiée à MedExel et Ethias sera l'assureur.

### 6. Que se passe-t-il si je ne souhaite pas adhérer à la nouvelle formule ?

Le passage à la nouvelle formule n'est **pas obligatoire**. Dans ce cas, vous pouvez choisir une assurance individuelle sur le marché, ce qui signifie que vous ne bénéficiez alors plus d'aucune couverture médicale de la part d'ING.

### 7. Puis-je passer à une autre compagnie d'assurances si je le souhaite ?

Oui. Voir question précédente.

### 8. À combien se chiffreront les investissements d'ING au cours des prochaines années ?

Le budget actuel couvrant tous les coûts est maintenu et consacré aux collaborateurs actifs. La contribution d'ING augmentera d'un montant approximatif de 28 millions d'euros afin de financer la couverture des futurs collaborateurs pensionnés.

### 9. Quelles sont les conséquences pour les 4 collaborateurs de l'équipe actuelle du FMC ?

Les collaborateurs de l'équipe seront **transférés vers MedExel** où ils auront l'opportunité de travailler dans un nouvel environnement qui leur fournira beaucoup de nouvelles opportunités basées sur leurs connaissances spécifiques.

#### 10. Quelles sont les conséquences pour moi, en général ?

Vous ne serez plus couvert(e) par le FMC mais par **Ethias**. Le traitement administratif ne sera plus pris en charge par l'équipe FMC mais par **MedExel**. La prime mensuelle sera modifiée et ne s'élèvera plus à 17,93 €/mois. Les membres pourront conserver la couverture en cas de fin de contrat. Les prix sur le marché sont différents en fonction de l'âge de l'intéressé. Ceci implique que les conséquences pour les affiliés seront différents.